



Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal
Séance du mercredi 25 février 2015 à 18 heures 30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 30
Votants	: 33

CONVOCATION du 18 février 2015.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Marina FERRARI, Georges BUISSON, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Pascal PELLER, Evelyne CACCIATORE, Jean-Jacques MOLLIE, Christiane MOLLAR, Claudie FRAYSSE, Jean-Claude CAGNON, Marie-Alix BOURBIAUX, Jean-Marc VIAL, Hadji HALIFA, Jérôme DARVEY, Nathalie MURGUET, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Joaquim TORRES, Soukaina BOUHNIC, Aurore MARGAILLAN, Nicolas POILLEUX, Lorène MODICA, Serge GATHIER, Véronique DRAPEAU, André GIMENEZ, Fabrice MAUCCI et Marion GERLAUD.

ETAIENT EXCUSES

Corinne CASANOVA, Thibaut GUIGUE, Lucie DAL PALU (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), Raynald VIAL (ayant donné procuration pour la séance à Marina FERRARI) et Fatiha BRUNETTI (ayant donné procuration pour la séance à André GIMENEZ).

SECRETAIRE DE SEANCE : Lorène MODICA.

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (CGCT ARTICLES L. 2122-22 ET L.2122-23)

- **Décision N° 55/2014 du 08/12/2014 exécutoire le 15/12/2014 : portant sur la vente d'un godet avant de Tracto-pelle case 580**

Objet : Vente d'un godet avant de tracto-pelle à Monsieur Guy CORBOZ, 301 chemin de la Combette 74210 Doussard, pour la somme de 300 euros.

- **Décision N° 58/2014 du 11/12/2014 exécutoire le 19/12/2014 : portant sur la vente d'un véhicule Ford 6614 RW73**

Objet : Vente d'un véhicule Ford à Monsieur Zouhaier SFAXI, 3 avenue Daniel Casanova 69700 Givors, pour la somme de 850 euros.

- **Décision N° 056/2014 du 19/12/2014 exécutoire le 19/12/2014 : portant réalisation d'un emprunt de 750 000 euros auprès de la Banque Postale**

Objet : Emprunt auprès de la Banque Postale d'un montant de 750 000 € pour assurer le financement des investissements 2014 du budget de l'eau.

Le prêt est consenti jusqu'au plus tard le 01/03/2035 et s'amortira sur 20 ans.

- **Décision N° 057/2014 du 19/12/2014 exécutoire le 22/12/2014 : portant réalisation d'un emprunt d'un montant de 1.890.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne**

Objet : Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 1.890.000 € pour assurer le financement d'une partie des investissements 2014 du budget principal de la Ville. Le prêt s'amortira sur 20 ans.

- **Décision N° 001/2015 du 05/01/2015 exécutoire le 06/01/2014 : portant constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Chambéry**

Objet : Constitution de partie civile contre M. Jonathan LALLEMAND dans l'affaire qui sera examinée par le Tribunal Correctionnel de Chambéry à l'audience du 26/02/2015 pour la dégradation de biens publics (protège arbre rue de Genève). La Ville présentera un mémoire pour obtenir indemnisation des dommages causés d'un montant total de 749,98 euros.

➤ **Décision N° 03/2015 du 06/01/2015 exécutoire le 13/01/2015 : portant sur la vente d'un véhicule Renault 7654 RL 73**

Objet : Vente d'un véhicule Renault à la SARL TIL IMPORT EXPORT, ZAC les Planes, 12150 Lapanouse, pour la somme de 3000 euros.

➤ **Décision N° 002/2015 du 07/01/2015 exécutoire le 09/01/2014 : portant signature d'un avenant sans incidence financière à un marché supérieur ou égal au seuil de transmissibilité (207 000 euros HT pour les marchés de services et de fourniture)**

Objet : Avenant au marché de location et de maintenance de photocopieurs pour intégrer 3 nouveaux groupes de photocopieurs à la liste initialement définie au marché signé avec C'PRO PIXEL le 24/10/2014, en raison d'une défaillance technique d'une catégorie d'appareils figurant dans ce marché, et introduire les tarifs de ces nouveaux groupes de matériels par l'intermédiaire d'un bordereau complémentaire des prix.

La modification des prestations n'aura pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.

➤ **Décision N° 006/2015 du 21/01/2015 exécutoire le 21/01/2015 : portant signature d'un marché M.A.P.A. supérieur à 90 000€ HT et inférieur à 207 000 € HT.**

Objet : Signature d'un marché « prestations de fourrière animale », avec l'Association « Amis des Bêtes » pour une durée de un an reconductible deux fois et un montant Net de 51 510 euros.

➤ **Décision N° 009/2015 du 10/02/2015 exécutoire le 10/02/2015 portant désignation d'un avocat pour ester en justice**

Objet : Désignation du Cabinet SINDRES pour défendre les intérêts de la Ville dans le litige que l'oppose à M. Philippe SCARIOT devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le cadre de sa requête pour annulation de l'arrêté municipal du 29/09/2014 portant retrait de la prime de fonction de cet agent.

➤ **Décision N° 010/2015 du 10/02/2015 exécutoire le 10/02/2015 : portant désignation d'un avocat pour ester en justice**

Objet : Désignation du Cabinet SINDRES pour défendre les intérêts de la Ville dans le litige que l'oppose à M. Philippe SCARIOT devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le cadre de sa requête pour annulation du courrier accompagnant l'arrêté municipal du 29/09/2014 cité ci-dessus.

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

2. ADMINISTRATION GENERALE – Consultation publique sur le projet d'exploitation d'une blanchisserie par la société VALVITAL

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour l'exploitation d'une blanchisserie par la Société VALVITAL, indissociable du fonctionnement de l'établissement thermal.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

3. ADMINISTRATION GENERALE – Dissolution de l'E.P.C.C. (établissement public de coopération culturelle) DIAPASON pour regroupement avec la direction du développement culturel du Conseil Général

En 2010 le Département a été à l'origine de la création de l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC73) DIAPASON dont la Ville est membre.

Dans une démarche de rationalisation des crédits publics, pour améliorer la lisibilité de l'intervention publique dans le domaine du soutien aux actions culturelles et dans le contexte de la réforme territoriale annoncée, l'EPCC DIAPASON et la Direction du Développement culturel seront regroupés au sein d'un même service départemental réorganisé.

André GIMENEZ, Fabrice MAUCCI et Marion GERLAUD s'étant abstenus, et en application de l'article R. 1431-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à la majorité approuve la dissolution de l'établissement public de coopération culturelle de la Savoie DIAPASON dont la Ville est membre.

POUR : 30 - CONTRE : / - ABSTENTIONS : 3

4. DOMAINE PUBLIC – Déclassement du domaine public du restaurant de la Plage

La Commune est propriétaire du restaurant de la Plage (dépendance bâtie du domaine public communal), sis 20, avenue Daniel Rops, implanté sur un détachement d'une contenance de 14 a 85 ca de la parcelle BD 345.

Le restaurant a été exploité jusqu'à la saison 2014 dans le cadre d'une délégation de service public.

Cette délégation est arrivée à son terme en septembre 2014. Des investissements lourds sont à prévoir mais ne sont pas envisageables par la commune.

Véronique DRAPEAU et Serge GATHIER s'étant abstenus, André GIMENEZ (pouvoir de Fatiha BRUNETTI), Fabrice MAUCCI et Marion GERLAUD ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité constate la désaffectation matérielle de la propriété bâtie implantée sur le détachement de la parcelle BD 345 d'une contenance d'environ 14 a 85 ca, située 20, avenue Daniel Rops et décide de déclasser du domaine public communal la propriété bâtie implantée sur le détachement de la parcelle BD 345 d'une contenance d'environ 14 a 85 ca, située 20, avenue Daniel Rops et de procéder à son classement dans le domaine privé de la commune,

POUR : 27 - CONTRE : 4 - ABSTENTIONS : 2

5. DOMAINE PUBLIC – Déclassement du domaine public d'un délaissé rue du docteur François Gaillard

La Ville est propriétaire d'un délaissé du domaine public attenant au côté ouest de la parcelle cadastrée BT sous le n° 218 à proximité de l'intersection de la voie publique dénommée « chemin du colonel Rollet » avec la voie publique dénommée « rue du docteur François Gaillard ».

Il est de l'intérêt de la collectivité de déclasser ce délaissé du domaine public communal, et de le classer dans le domaine privé communal. Ce projet ne modifiant ni les conditions de circulation ni de desserte, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique (article L141-3 alinéa 2 du code de la voirie routière).

A l'unanimité, le conseil municipal constate la désaffectation matérielle du délaissé communal d'une contenance d'environ 01 a 51 ca, situé à proximité de l'intersection de la voie publique aixoise dénommée « chemin du colonel Rollet » avec la voie publique aixoise dénommée « rue du docteur François Gaillard », et décide de déclasser du domaine public communal le délaissé communal d'une contenance d'environ 01 a 51 ca, situé à proximité de l'intersection de la voie publique aixoise dénommée « chemin du colonel Rollet » avec la voie publique aixoise dénommée « rue du docteur François Gaillard », et de procéder à son classement dans le domaine privé de la commune,

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

6. RESSOURCES HUMAINES

6. A. Liste des emplois ouvrant droit aux heures supplémentaires

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Emplois ouvrant droit aux IHTS	
Adjoint au chef de service	Conducteur d'opérations
Adjoint au directeur	Conseiller en logement
Adjointe au Conservateur du Musée	Coordinateur animation sociale de proximité
Agent d'accueil	Coordonnateur comptable et budgétaire
Agent de bibliothèque	Coordonnateur de travaux
Agent de gestion administrative	Coordonnateur sportif
Agent de gestion comptable	Dessinateur
Agent de police municipale	Directeur de la bibliothèque municipale
Agent de production végétale	Directeur du Centre Technique Municipal
Agent de salubrité	Électricien
Agent de sécurité incendie	ETAPS
Agent de service reprographie	Gardien de cimetière
Agent de Surveillance de la Voie Publique	Gardien de la Maison des Arts et de la Jeunesse
Agent d'entretien	Gardien de stades et bâtiments sportifs
Agent des archives municipales	Gardien itinérant
Agent des espaces verts	Gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage
Agent technique	Gestionnaire de réseaux
Animateur périscolaire	Gestionnaire ressources humaines
Animateur sportif	Îlotier
Appariteur	Inspecteur Hygiène et salubrité

Assistant administratif	Mécanicien
Assistant de communication	Médiateur de stades et de bâtiments sportifs
Assistant du service protocole	Menuisier
Assistante de direction	Musicien intervenant en milieu scolaire
Assistant d'enseignement artistique (musiciens enseignants)	Opérateur au Centre de Supervision Urbain
ATSEM	Peintre
Chargé de communication	Photographe à l'inventaire
Chargé de mission administrateur de site internet	Placier
Chargé de mission handicap	plombier
Chargé délivrance autorisations d'urbanisme	Professeur de théâtre
Chargé des autorisations d'urbanisme d'information	Régisseur
Chargé d'études tech urbaines environnement	Responsable adjoint accueil de loisirs
Chargé d'opérations d'aménagements urbains	Responsable d'équipe espaces verts
Chargé du recouvrement des recettes	Responsable des emprunts
Chargé entretien aménagement des infrastructures routières	Responsable du service des titres d'identité
Chargée de production	Responsable du service Sécurité Incendie
Chauffagiste	Responsable secteur adulte bibliothèque
Chauffeur VL	Responsable vie associative
Chef de secteur	Secrétaire chargée de l'animation des salons
Chef de service Accueil de loisirs	Secrétaire comptable
Chef de service ATSEM - Agents d'entretien	Secrétaire de cabinet
Chef de service de la Police municipale	serrurier métallier
Chef de service Électrique	Technicien bâtiment
Chef de service Guichet Unique CVQ	Technicien énergie
Chef de service mécanique	Technicien informatique
Chef de service Signalisation	Technicien polyvalent
Chef de service Voirie propreté urbaine	Technicien réseau
Chef de service voiries infrastructures et déplacements	Thermicien responsable énergie
Chef du secrétariat du maire rédacteur	Veilleur de nuit
Chercheur à l'inventaire	Webmaster
Collaborateur de cabinet polyvalent	

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

6. B. Rémunération des congés non pris pour cause de congés maladie en cas de départ à la retraite

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport relatif à la rémunération des congés non pris pour cause de congés maladie en cas de départ en retraite, se conforme au droit communautaire en autorisant le paiement des congés aux futurs retraités dans la limite de vingt jours et le versement au régime de la RAFF.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

6. C. Convention Ville / CCAS pour la mutualisation de la gestion des ressources humaines

La Ville et le CCAS travaillent de manière mutualisée sur la gestion des ressources humaines. La présente convention a pour objet de définir les missions gérées par chacune des deux collectivités pour le compte de l'autre et de déterminer les modalités de calcul et de remboursement des frais.

André GIMENEZ (pouvoir de Fatiha BRUNETTI), Fabrice MAUCCI et Marion GERLAUD, ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité la convention entre la VILLE et le CCAS pour les missions gérées par l'une ou l'autre des structures,

POUR : 29 - CONTRE : 4 - ABSTENTION : /

6. D. Actualisation du tableau des emplois de la Ville

En application des dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et pour répondre aux besoins des services, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'actualisation du tableau des emplois permanents tel que présenté par le rapporteur.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

7. CULTURE – Inventaire général du patrimoine culturel - Renouvellement de la convention de partenariat avec la Région Rhône-Alpes (2015/2018)

Depuis décembre 2002, la Ville et l'Etat, puis la région Rhône-Alpes, se sont associés par conventions successives, afin de réaliser l'Inventaire du Patrimoine Architectural de la commune. La convention en cours s'achevant, il est souhaitable de poursuivre les objectifs mais avec des moyens réduits. A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la poursuite de l'inventaire général du patrimoine sur le territoire d'AIX LES BAINS pour les années 2015 à 2020 et approuve les termes de la convention de partenariat entre la Région Rhône-Alpes et la Ville pour mener à bien cette mission.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

8. TOURISME – Demande de dénomination de COMMUNE TOURISTIQUE

Le classement des communes touristiques et des stations classées de tourisme, introduite par la loi du 14 avril 2006, crée un nouveau régime juridique offrant un véritable statut aux communes touristiques. Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes.

La Ville est une station classée depuis 1914 dans les catégories « hydrominérales » et « climatiques ». Pour conserver les avantages de ce classement lors de la prise d'effet de la nouvelle réglementation en matière de classification, la Ville avait déposé un dossier de candidature pour devenir « station classée de tourisme » et a été classée comme telle au 1^{er} octobre 2013.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le dossier de demande de dénomination de commune touristique et autorise le maire à solliciter auprès du préfet de la Savoie la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé,

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

9. CENTRE EQUESTRE

9. A. Avenant n° 2 à la délégation de service public

La Ville a attribué en 2006, pour une durée de 10 ans, à M. David LITTY, la délégation de service public relative à l'exploitation du centre équestre. Le délégataire a sollicité la rupture du contrat de délégation dans les plus brefs délais. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la passation d'un avenant au contrat de délégation de l'exploitation du centre équestre qui prévoit la rupture du contrat de délégation et approuve les termes de l'avenant n° 2.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

9. B. Désignation d'un futur exploitant

Le contrat de délégation de service public de l'exploitation du centre équestre prendra fin par rupture conventionnelle amiable dès signature de l'avenant 2 du contrat de DSP de 2006.

Il est souhaitable que l'exploitation du centre équestre continue à être déléguée à un professionnel, la collectivité n'ayant ni les moyens, ni les compétences pour gérer ce service en régie.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le rapport présenté ci-dessus qui donne un avis favorable au principe de l'exploitation du centre équestre en délégation de service public.

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

10. FINANCES - Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires

Véronique DRAPEAU ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité approuve l'attribution des subventions au profit des associations et autres bénéficiaires.

POUR : 32 - ABSTENTION : / - CONTRE : 1

11. FINANCES - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2015

A l'unanimité le conseil municipal approuve les taux de la fiscalité directe locale pour 2015, qui demeurent inchangés :

	Taux
Taxe d'Habitation	13,77 %
Foncier Bâti	25,04 %
Foncier Non Bâti	41,92 %

POUR : 33 - ABSTENTION : / - CONTRE : /

12. FINANCES - Mesures comptables : catalogue des tarifs 2015 et rémunération des agents recenseurs (rectificatif)

André GIMENEZ (pouvoir de Fatiha BRUNETTI) s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité approuve les modifications du catalogue des tarifs 2015 concernant le prêt de matériels des jardins. La tarification du parking Rue du Bain Henri IV est ajoutée à ce catalogue. Le rectificatif des tarifs des indemnités 2015 allouées aux agents recenseurs (suite à erreur matérielle) est accepté.

POUR : 31 - ABSTENTION : 2 - CONTRE : 0

13. RENOVATION URBAINE – Quartier Sierroz /Franklin Roosevelt – Avenant n° 4 à la convention (avenant de clôture du dispositif)

La convention partenariale ANRU a été signée le 2 juillet 2008 pour une durée de 5 ans. Deux avenants ont déjà été signés (en 2011 et 2013) et le 3^{ème} est en cours de signature. Ils ont permis de réajuster le projet au niveau du calendrier, mais aussi au niveau opérationnel et financier.

Un 4^{ème} avenant doit être envisagé dès maintenant afin de définir les conditions de clôture.

A l'unanimité le conseil municipal approuve l'avenant local n° 4 (avenant de clôture) proposé.

POUR : 33 - ABSTENTION : / - CONTRE : /

14. GEOLOCALISATION DES RESEAUX - Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget

A l'unanimité le conseil municipal accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la réalisation d'investigations complémentaires de géo localisation des réseaux enterrés et prestations topographiques, et désigne les représentants de la Ville admis à siéger à la commission d'appel d'offres du groupement, ses représentants étant élus parmi les membres de la CAO de la Ville : Marie-Pierre MONTORO-SADOUX (titulaire) et André GIMENEZ (suppléant).

POUR : 33 - ABSTENTION : / - CONTRE : /

15. VIDEO PROTECTION – Extension du système – Demande de subvention

Après la mise en place d'un système de vidéo protection dans le but de prévenir l'insécurité, la Ville souhaite compléter son dispositif par l'installation d'une dizaine de caméras supplémentaires.

Marion GERLAUD s'étant abstenue, le conseil municipal à la majorité décide de solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance créée par la loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 destiné à financer la réalisation d'actions de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, pour l'obtention de subventions.

POUR : 32 - ABSTENTION : 1 - CONTRE : /

16. MARCHÉ PUBLIC de maîtrise d'œuvre – Travaux de voirie et infrastructure, réseaux et espaces urbains

La Ville et la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget ont à mener des actions communes dans le cadre de leur maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux. Pour simplifier les démarches et optimiser les coûts, il convient de lancer une consultation pour la passation d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre multi-attributaires pour les travaux de voirie, d'infrastructures, de réseaux et d'aménagement d'espaces urbains et d'établir une convention de groupement de commandes entre la Ville et la CALB.

A l'unanimité le conseil municipal accepte les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes, et procède à la désignation des représentants de la Ville admis à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ses représentants étant élus parmi les membres de la CAO de la Ville : Marie-Pierre MONTORO-SADOUX (titulaire) et Jean-Jacques MOLLIE (suppléant).

POUR : 33 - ABSTENTION : / - CONTRE : /

17. MOBILIER URBAIN – Marché de fourniture et entretien - Groupement de commandes avec les communes de GRESY SUR AIX, LE BOURGET DU LAC et VOGLANS

A l'unanimité le conseil municipal approuve le projet de convention constitutive de groupement de commandes de mobiliers urbains qui sera constitué entre Aix les Bains, Bourget du Lac, Grésy sur Aix et Voglans et procède à la désignation de représentants de la Ville admis à siéger à la

Commission d'Appel d'Offres du groupement, ses représentants étant élus parmi les membres de la CAO de la Ville : Marie-Pierre MONTORO-SADOUX (titulaire) et Jean-Jacques MOLLIE (suppléant).
POUR : 33 - ABSTENTION : / - CONTRE : /

18. SIGNALISATION HORIZONTALE - Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget

A l'unanimité le conseil municipal accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative aux travaux de signalisation horizontale et procède à la désignation des représentants de la Ville admis à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ces représentants étant élus parmi les membres de la CAO de la Ville : Marie-Pierre MONTORO-SADOUX (titulaire) et Jean-Jacques MOLLIE (suppléant).

POUR : 33 - ABSTENTION : / - CONTRE : /

19. FOURNITURE DE L'ELECTRICITE – Groupement de commandes avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES)

A l'unanimité le conseil municipal accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture d'électricité et autorise l'adhésion de la Ville au groupement de commandes avec le SDES ayant pour objet d'identifier un fournisseur d'électricité.

POUR : 33 - ABSTENTION : / - CONTRE : /

20. AFFAIRES FONCIERES – Bilan annuel des opérations foncières et immobilières pour l'exercice 2014

Le conseil municipal donne acte au Député-maire du bilan des acquisitions et cessions opérées au cours de l'exercice 2014.

21. MARCHES PUBLICS - Liste des marchés signés au cours de l'année 2014

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de la liste des marchés publics supérieurs à 20.000 euros HT passés en 2014.

22. CONSEIL MUNICIPAL – Règlement intérieur

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement intérieur de l'assemblée, comme le prescrit le C.G.C.T. (article L 2121-8).

POUR : 33 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

APRES LE CHAPITRE DES QUESTIONS ORALES, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 HEURES 25.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du mercredi 25 février 2015, est affiché à la porte de la mairie le vendredi 27 février 2015, à l'exception de la décision 9 A (avenant n° 2 à la D.S.P. du centre équestre) ayant elle été affichée dès le 26 février 2015.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Darche'.

Christiane DARCHE
Directeur de l'Administration Générale